



Les membres d'une unité canadienne des transmissions et deux officiers de la brigade éthiopienne stationnés à Stanleyville se promènent sur la place du marché. Grâce à un circuit de radio-télétype, les Canadiens assurent les communications avec le quartier général des Nations Unies à Léopoldville, distante de 800 milles par voie de l'air.

Position du Canada

Le Canada a visé constamment à assurer aux Nations Unies les fonds dont elles ont besoin pour s'acquitter des responsabilités que leur impose la Charte. Il a souvent joué un rôle de tout premier plan dans la présentation de propositions tendant à cet objectif, et il a siégé fréquemment au sein des organes des Nations Unies qui étudiaient les questions financières. En outre, le Canada a rempli ses obligations à l'égard de l'ONU du point de vue du paiement ponctuel de ses contributions. Il a versé, à l'occasion, des contributions libres. Il a renoncé au remboursement de divers frais que lui avait imposés sa participation aux opérations de maintien de la paix.¹ Il s'est inspiré, dans tous ces efforts, de la conviction que le maintien de la paix et de la sécurité internationales intéresse directement tous les États membres et leur incombe aussi directement. Dès lors, le fardeau financier du maintien de la paix internationale doit être supporté par tous. Il importe toutefois, lorsque les frais sont très lourds, d'en opérer la répartition en tenant compte

¹Voir *Affaires Extérieures*, décembre 1962, pp 368-381.